

# ITISSALAT AL MAGHRIB

---

## CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

# PRÉAMBULE

---

Itissalat Al Maghrib (IAM) place l'éthique professionnelle et la responsabilité sociale et environnementale au premier plan de ses relations commerciales avec ses fournisseurs.

Les fournisseurs d'IAM représentent de véritables relais, tant du point de vue de la croissance économique et de l'emploi local que de celui des valeurs auxquelles IAM est attaché à savoir le respect des engagements, la satisfaction du client, la culture de la qualité, la bonne gouvernance, l'éthique, le respect de l'individu, l'esprit d'équipe et le respect de l'environnement.

De ce fait, IAM s'attend à ce que ses fournisseurs soient parfaitement engagés en faveur des valeurs et des bonnes pratiques éthiques universelles.

Ce code de conduite s'applique à l'ensemble des fournisseurs d'IAM. Il précise les grandes lignes de conduite en matière d'engagements éthiques, sociaux et environnementaux.

Il a pour objectif d'obtenir l'adhésion des fournisseurs d'IAM pour s'aligner, **de manière fidèle et efficace, sur les meilleures pratiques sociales et environnementales** en phase avec les standards nationaux et internationaux.



## PÉRIMÈTRE

Le présent code de conduite concerne tous les fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants d'IAM, actuels ou futurs, regroupés sous l'appellation générique « fournisseurs ».

IAM a tissé un partenariat solide, transparent et de confiance avec ses fournisseurs. Ce partenariat est formalisé dans les différentes procédures d'IAM couvrant les volets suivants : recrutement et intégration au panel, contractualisation, réception et réévaluation, traitement des factures, paiement...

---

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à l'adresse Email : [ethique@iam.ma](mailto:ethique@iam.ma)



# PRÉSENTATION DE LA RELATION D'IAM AVEC SES FOURNISSEURS

## Responsabilité d'Itissalat Al Maghrib à travers ses fournisseurs

La violation des lois et réglementations en vigueur par un fournisseur agissant au nom d'IAM peut affecter sa réputation. Dans ce sens, et pour maintenir le niveau élevé de ses exigences éthiques, IAM veille à ce que le recrutement, la sélection et l'engagement des fournisseurs soient menés dans un contexte ouvert et transparent de manière à minimiser les risques juridiques, financiers, opérationnels et de réputation.



## Engagements d'Itissalat Al Maghrib vis-à-vis de ses fournisseurs

IAM applique des pratiques transparentes et loyales vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Pour ce faire, IAM a établi un code d'éthique, auquel l'ensemble des collaborateurs ont adhéré et dont les principes directeurs ont pour objectif d'assurer un climat d'affaires sain, basé sur la transparence, l'équité et la lutte contre toute forme de corruption.

IAM veille à instituer avec ses fournisseurs des relations équilibrées et constructives. Il assure une mise en concurrence loyale des fournisseurs, afin de garantir une égalité de traitement et de transparence. La sélection des fournisseurs est effectuée de manière impartiale, en fonction de critères prédéfinis et explicites. Dans ce sens, les collaborateurs d'IAM sont engagés à respecter l'éthique et à éviter toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts pouvant altérer l'objectivité et l'indépendance dans leurs interactions avec les fournisseurs.

IAM encourage ses fournisseurs à adopter une attitude responsable. Dans cette perspective, une charte d'engagement pour un « développement durable » est intégrée au niveau de l'ensemble des cahiers des charges et des contrats portant sur le respect des principes fondamentaux des droits de l'Homme, des droits du travail, des engagements relatifs à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Aussi, IAM prévoit une évaluation des fournisseurs, dont l'objectif est de les amener à promouvoir une démarche de responsabilité sociale.

Par ailleurs, IAM participe au développement économique du pays à travers la création de milliers d'emplois indirects, notamment dans son réseau de vente indirecte et chez ses sous-traitants. Aussi, la décentralisation du processus achats au niveau des régions démontre la volonté d'IAM à égaliser les chances devant les fournisseurs locaux.



## PRINCIPALES EXIGENCES DE BONNE CONDUITE DES FOURNISSEURS

---

En plus des exigences contractuelles, les fournisseurs d'IAM sont tenus de respecter les dispositions du présent code de conduite et d'adopter une attitude éthique conforme aux aspects en lien avec les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption et la sécurité de l'information, ainsi que le respect des exigences en matière de commerce extérieur.

# Respect des droits de l'Homme / Protection de l'environnement



## Respect des droits de l'Homme

Les fournisseurs doivent respecter et promouvoir les droits de l'Homme et s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations desdits droits. Ils doivent également se conformer à toutes les lois, réglementations et normes locales applicables en matière de travail et d'emploi, et respecter les droits des travailleurs.

Les fournisseurs s'engagent à favoriser un milieu de travail inclusif et non discriminatoire où tous les employés sont valorisés et traités de façon égale et équitable.



## Hygiène, Santé et Sécurité

Les fournisseurs doivent garantir à leurs employés des conditions optimales d'hygiène et de sécurité sur l'ensemble de leurs sites et s'assurer du bon respect des lois et règlements en vigueur.

L'intégrité physique de chaque individu doit être assurée par des dispositions de sécurité sociale et/ou de couverture médicale.



## Engagements relatifs à la protection de l'environnement

Soucieux de son empreinte environnementale et en s'appuyant sur ses valeurs éthiques, IAM cherche à améliorer les performances environnementales de ses fournisseurs, dans une démarche d'amélioration commune et continue.

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités dans le respect de l'environnement et conformément aux lois et réglementations en vigueur. Ils doivent réduire au minimum leur impact sur l'environnement et promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles.

# Intégrité dans la conduite des affaires

## 1- Prévention de la corruption

---



La prévention de la corruption est l'une des principales préoccupations d'IAM qui ne cesse d'œuvrer pour promouvoir les principes de transparence des marchés (pratiques loyales, équité de traitement des fournisseurs, appels d'offres ouverts...).

Face aux éventuels risques de corruption liés à ses fournisseurs et au non-respect de leurs engagements, IAM a mis en place des mesures de lutte anticorruption, dont principalement, la résiliation de contrat, la radiation du panel fournisseurs...

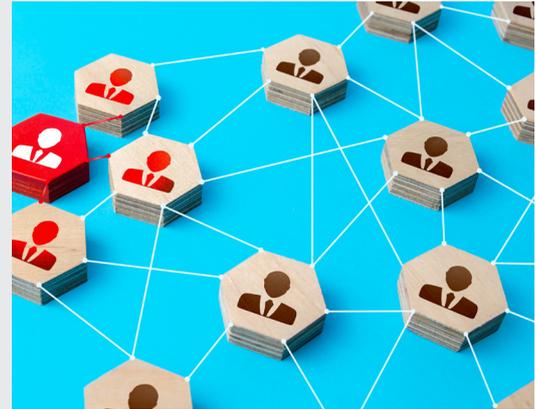
## 2- Avantages indus / Conflits d'intérêts

---

Le fournisseur d'IAM ne devrait pas agir de façon à placer IAM (ou ses collaborateurs) dans une situation qui violerait les principes de son code d'éthique :

- S'interdire de recevoir ou permettre à un collaborateur IAM de tirer un avantage indu ;
- S'abstenir d'entrer en collaboration avec IAM en cas de conflit d'intérêts.

IAM s'attend à ce que les fournisseurs, effectuant du travail en son nom, fassent preuve d'intégrité en affaires dans toutes leurs interactions avec ses collaborateurs, ses clients et toute autre tierce partie.



# Exigences en matière de Sécurité de l'information

Le fournisseur d'IAM prend connaissance de l'existence d'une politique de sécurité d'information et s'engage à respecter principalement :

- La confidentialité des données et informations mises à sa disposition ;
- Des droits de propriété intellectuelle d'IAM et des autres entreprises ;
- La vie privée et les données personnelles et non publiques qu'il pourrait obtenir dans le cadre de ses activités avec IAM.



## Exigences en matière de commerce extérieur (sanctions internationales)



Le fournisseur d'IAM prend connaissance de l'interdiction de se livrer à des activités ayant pour objet ou pour effet de contourner des sanctions internationales commerciales et financières (embargos) imposées par des pays ou par des organisations internationales.

Afin d'éviter les conséquences néfastes de ces sanctions, les activités du fournisseur sont menées dans le strict respect des différentes réglementations applicables.



**Itissalat Al-Maghrib**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 5 274 572 040 Dirhams

**RC 48 947**

**Siège social :** Avenue Annakhil, Hay Riad Rabat, Maroc



[www.iam.ma](http://www.iam.ma)